

Règlement du concours de dessin Noël 2016

« Dessine moi ton rêve de Noël »

Dépôt des dessins avant le mercredi 7 décembre 2016
à la médiathèque de Rieumes

Objet du concours :

La ville de Rieumes organise un concours de dessin sur le thème « Dessine moi ton rêve de Noël »

Qui peut participer :

Les enfants scolarisés à Rieumes et dans la communauté de commune du Savès seront amenés à concourir en trois catégories selon leur âge :

- 2-5 ans
- 6-9 ans
- + 10 ans.

Comment participer :

Les enfants doivent produire un dessin répondant au sujet du concours « Dessine moi ton rêve Noël ».

Ce dessin devra obligatoirement répondre aux critères suivants :

- Le dessin doit être effectué sur des feuilles de dessin
- Le dessin doit respecter le thème du concours
- Les enfants doivent produire leur dessin sans l'aide d'un adulte
- Chaque enfant est limité à une seule participation.

Attention : Les enfants devront noter - ou se faire aider d'un adulte - : leur nom, prénom, âge, classe, et n° de téléphone, de façon lisible afin d'être répertorié dans une des catégories.

Les dessins devront être déposés dans les médiathèques, ou à l'accueil de la Mairie ou envoyés par courrier à l'adresse :
Médiathèque 4, rue Sagazan - 31 370 Rieumes

Les enfants peuvent soumettre leurs dessins jusqu'au mercredi 7 décembre 2016.

Jury du concours et critères de décision :

- Le jury qui examinera les dessins soumis au concours sera composé au minimum de 5 personnes.
- Les membres du jury ne seront pas autorisés à voter pour les dessins de leurs propres enfants ou membres de leur famille.
- Le dessin gagnant dans chaque catégorie sera celui ayant récolté le plus de voix du jury

Droit à l'image :

- Lors de la transmission de leur dessin à la ville en vue de participer à ce concours, les et leurs parents ou responsables légaux acceptent de céder tous leurs droits de propriété intellectuelle.
- Aucune rémunération ne sera versée à l'enfant ou ses parents / responsables légaux au titre de sa participation au concours.
- La ville est libre de disposer du dessin fourni et de procéder à sa numérisation en vue de le publier sur les supports digitaux de la ville.
- Conformément à la loi informatique et libertés n°78-71 du 6 janvier 1978, tout participant dispose d'un droit d'accès, de modification, de rectification et de suppression des données nominatives le concernant.

Les gagnants seront désignés le samedi 10 décembre à 18h pendant le marché de Noël
sur les Allées de la Libération au châtelet de l'Office de Tourisme.

Ce concours est gratuit.